

2020  
2021



# Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS)

Spécialité : Educateur sportif

Mention : Activités de la Forme

Options : -Cours Collectifs  
-et/ou Haltérophilie-Musculation

Atlantic-Challenges  
31 rue des Terriers 17220 SAINT VIVIEN  
Association Loi 1901  
SIRET : 512.619.610.00045

N° de déclaration d'activité : 54.17.01599.17  
Ce N° ne vaut pas agrément de l'Etat

## SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA FORMATION -----	3
PREREQUIS-----	4
OBJECTIF-----	4
DUREE-----	4
DELAIS ET MODALITES -----	5
PRIX-----	7
TAUX (réussites, emplois, satisfactions bénéficiaires.)-----	7
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES-----	8
ACCESSIBILITE HANDICAPES-----	9

## ANNEXES

**Annexe 1** : TESTS D'ENTREE ET POSITIONNEMENT

**Annexe 2** : PLANNING FORMATION 2020 ET 2021

# 1-PRESENTATION DE LA FORMATION

## 1.1-Le brevet professionnel

Le Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'Education populaire et du sport, spécialité "éducateur sportif" mention "activités de la forme" est un diplôme de niveau 4.

Il est mis en œuvre par l'organisme de formation "Atlantic-Challenges" et habilité par la Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Nouvelle Aquitaine.

Il est ouvert à tout public qui souhaite s'inscrire en :

- ✚ candidature individuelle
- ✚ contrat de professionnalisation
- ✚ formation continue.
- ✚ L'OF peut accueillir des candidats qui souhaite suivre une partie de la formation (1 ou plusieurs modules).

Les modules de formation sont dispensés par les formateurs de l'organisme de formation, des professionnels extérieurs sollicités en raison de leurs compétences et les tuteurs des entreprises.

**1.2-L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie** son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.

- ✚ Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge.
- ✚ Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.
- ✚ Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.
- ✚ Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

## 1.3-Prérogatives d'exercice professionnel

L'arrêté du 21 juin 2016, créant la spécialité de ce diplôme, confère à son titulaire les prérogatives d'exercice professionnel relatives à :

- ✚ le développement et le maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé.
- ✚ la découverte, la sensibilisation et l'initiation en sécurité à des activités physiques ou sportives, diversifiées pour tous les publics,
- ✚ l'éducation à la citoyenneté,
- ✚ le respect de l'environnement dans une démarche de développement durable.

## 1.4-Les intervenants

Qualités	Qualifications	Expérience professionnelle	UC	
<b>Dominique CORTIULA</b> Président Atlantic-Challenges Coordonnateur	BEES.2 HACUMESE CT2 EEPMS	30 ans	UC.1 et 2 UC.3 et 4 Coordination	93H 87H 40H
<b>Aurélié BOUYER</b> Coordonnatrice adjointe Responsable Fitness Employée Atlantic-Challenges	BPJEPS FCC	17 ans	UC.3 UC.4	135H 85H
<b>Christophe CORTIULA</b> Gérant STATERA	Diplôme universitaire des Activités Physiques Thérapeutiques (APT)	10 ans	UC1 et 2	82H
<b>David CANEDO</b> Auto-entrepreneur	DE.JEPS Haltérophilie	17 ans	UC.3 UC.4	40H 65H
<b>Maël COSSON</b> Auto-entrepreneur	BP.JEPS mention D	3 ans	UC.3 UC.4	20H 20H
<b>Loris VERDIER</b> Auto-entrepreneur	BP.JEPS option HM	3 ans	UC.4	40H

## 1.5-Contacts

- ✚ Christophe CORTIULA -07.89.51.28.34 – contact@atlantic-challenges.fr
- ✚ **Coordonnateur** : Dominique CORTIULA - 06.18.92.91.96 – dominique.cortiula@orange.fr
- ✚ **Site internet** : [www.atlantic-challenges.fr](http://www.atlantic-challenges.fr)

## 2 – PREREQUIS

### 1 - CERTIFICAT MEDICAL

- ✚ non contre-indication de la pratique des "activités de la forme" datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

### 2 – DIPLOME DE SECOURISME

être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- ✚ « *prévention et secours civiques de niveau 1* » (PSC1) ou « *attestation de formation aux premiers secours* » (AFPS)
- ✚ « *premiers secours en équipe de niveau 1* » (PSE 1) en cours de validité ;
- ✚ « *premiers secours en équipe de niveau 2* » (PSE 2) en cours de validité ;
- ✚ « *attestation de formation aux gestes et soins d'urgence* » (AFGSU) de niveau 1 ou 2 en cours de validité
- ✚ « *certificat de sauveteur secouriste du travail (SST)* » en cours de validité.

### 3 - ATTESTATION DE RECENSEMENT

### 4 – JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

- ✚ copie du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) *si vous avez moins de 25 ans*

## 3 - OBJECTIFS

*Obtenir Les quatre unités capitalisables (UC) constitutives du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, mention « Activités de la Forme » qui sont :*

### les deux unités capitalisables (UC) transversales

- ✚ UC.1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- ✚ UC.2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

### les deux unités capitalisables (UC) de la mention

- ✚ UC.3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage
- ✚ UC.4 : Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

## 4 - DUREE

Le cursus de formation mis en œuvre par l'organisme de formation respecte le principe de l'alternance prévoyant les séquences de formation en centre et celles en entreprise sous tutorat pédagogique  
Parcours complet de la formation (dates extrêmes) **du 21 septembre 2020 au 09 juillet 2021**

### ✚ 1 option

**602 heures** en centre de formation (86 jours X 7H00/jour)  
**550 heures** en entreprise. (110 jours X 5H00/jour)  
**Total : 1152 heures**

### ✚ 2 options

**707 heures** en centre de formation (101 jours X 7H/jour)  
**570 heures** en entreprise (95 jours X 6H00/jour)  
**Total : 1277 heures**

## 5 – DELAIS ET MODALITES

### **5 - DELAIS**

#### **5.1 - DATE LIMITE D'INSCRIPTION : le vendredi 21 août 2020**

Chaque postulant qui désire s'inscrire doit impérativement retirer un dossier de candidature accessible :

- ✚ sur le site de l'organisme de formation : <http://www.atlantic-challenges.fr>
- ✚ sur demande : - au siège sociale ou par courrier : **31 rue des Terriers 17220 SAINT VIVIEN.**
- ✚ par Email : [contact@atlantic-challenges.fr](mailto:contact@atlantic-challenges.fr)

#### **5.2 - EPREUVES DE SELECTION :**

##### **A) TESTS DES EXIGENCES PREALABLES (TEP)**

Ils sont définis par l'annexe IV de l'arrêté du 05 septembre 2016.

Ils se déroulent sur des plateformes dédiées dont le planning et les lieux sont définis par la [DRDJSCS N.A.](#)  
(Voir [ANNEXE 1](#))

##### **B) TESTS DE SELECTION DU CENTRE DE FORMATION ET POSITIONNEMENT**

Les tests se dérouleront le jeudi 10 septembre 2020 au centre de formation

- 1 épreuve écrite
- 1 entretien

*Les modalités de ces tests sont décrites dans le dossier "tests d'entrée en formation" en [ANNEXE 1](#)*

Le positionnement le vendredi 11 septembre 2020 au centre de formation

##### **C) ENTREE EN FORMATION**

L'entrée en formation aura lieu le 21 septembre 2020 à 08H30 au centre de formation Atlantic-Challenges – 31 rue des Terriers 17220 Saint Vivien.

### **51 MODALITES**

#### **GENERALITES**

**-Responsable de la formation** La formation est placée sous la responsabilité du coordonnateur.

**-La gestion administrative** est assurée par le secrétariat d'Atlantic-Challenges.

**-L'équipe pédagogique** est mise en place par le coordonnateur. Ces derniers sont prioritairement choisis parmi les formateurs de l'organisme de formation. Toutefois, des intervenants extérieurs peuvent être intégrés à l'équipe enseignante en raison de leurs compétences particulières.

**-Le programme pédagogique** est mis en œuvre par le coordonnateur qui a le devoir d'en assurer la cohérence et qui agit en collaboration étroite avec les intervenants.

Dans le temps de la formation les bénéficiaires disposeront des ressources matérielles, pédagogiques et documentaires de l'organisme de formation.

**-Le jury** pour la mention est constitué par le Directeur Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Nouvelle Aquitaine. Il valide tant l'organisation des épreuves que les résultats individuels, dans le respect des situations d'évaluation certificatives agréées.

**-Tuteur** : Il est chargé d'encadrer, de former, d'accompagner le candidat durant sa période de formation dans l'entreprise. Le tuteur est désigné par le responsable de l'entreprise.

**-L'entreprise** : Elle est recherchée par le candidat et proposée à l'organisme de formation.

## 52.HORAIRES FORMATION

HORAIRES JOURNALIERS EN CENTRE DE FORMATION		
JOURS	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	08h30 à 12h30	13h30 à 16h30
Mardi	08h30 à 12h30	13h30 à 16h30
Mercredi	08h30 à 12h30	13h30 à 16h30
Jeudi	08h30 à 12h30	13h30 à 16h30
Vendredi	08h30 à 12h30	13h30 à 16h30

<b>TOTAL</b>	<b>35H00</b>
--------------	--------------

## 53.RYTHME DE LA FORMATION

La formation est basée sur le principe de l'alternance. Elle est séquencée par une alternance de périodes en centre et en entreprise.

Voir *planning de la formation en ANNEXE n° 2*

## 54. VOLUME HORAIRE DE LA FORMATION

<p><b>Option CC ou HM = 1152H</b>  <b>602</b> en Centre de formation et <b>550H</b> en entreprise  <i>5 heures/jour en entreprise</i></p>
<p><b>Option CC et HM = 1277H</b>  <b>707h</b> en centre de formation et <b>570H</b> en entreprise  <i>6 heures/jour en entreprise</i></p>

## 55.INFRASTRUCTURE

La Bâtiment, dans lequel se déroule la formation, fait 500 m<sup>2</sup> au sol. Il est classé ERP (Etablissement recevant du public) de catégorie 5. Il est accessible aux bénéficiaires à mobilité réduite.

<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 salle de musculation de 250 m<sup>2</sup></li> <li>- 1 salle polyvalente de 80 m<sup>2</sup></li> <li>- 1 salle de cours de 70 m<sup>2</sup></li> <li>- 1 espace de 25 m<sup>2</sup> de "convivialité"</li> <li>- Sanitaires (3) dont un pour personnes à mobilité réduite.</li> <li>- vestiaires hommes et femmes</li> <li>- 2 douches</li> <li>- 1 cabinet « nutritionniste »</li> <li>- 1 cabinet « ostéopathe »</li> <li>- 1 bureau (direction)</li> <li>- une vingtaine de parking dont 1 dédié aux personnes à mobilité réduite.</li> </ul>
--

### Déjeuners

- Le complexe possède un espace de détente et de convivialité comprenant 2 réfrigérateurs, 2 micro-ondes, tables, chaises, pour repas emportés – sandwich...  
 - Restauration rapide (Calico) au magasin INTERMARCHE situé à 200 mètres du complexe sportif

### Logements

Possibilité de loger « chez l'habitant »

### Infrastructures secours/médicales

*Centre de secours* : 1 centre de secours (pompiers) à Châtelailon  
*Installations médicales* : 1 pôle médical et paramédical à 50 mètres du centre de formation

### Moyens pédagogiques

Matériels dédiés pour les 2 options (Fitness et Haltérophilie)  
 Vidéo projecteur, écran, tableau blanc...  
 Documentation dématérialisée

## 6 – TARIFS PUBLICS

<b>1 option (CC ou HM)</b>	<b>10€ TTC /heure</b>	<b>6020€</b>	<i>Une remise peut être accordée en cas d'un financement personnel</i> Nous contacter : <a href="mailto:contact@atlantic-challenges.fr">contact@atlantic-challenges.fr</a> <a href="tel:07.89.51.28.34">07.89.51.28.34</a>
<b>2 options (CC et HM)</b>	<b>10€ TTC/heure</b>	<b>7070€</b>	

**Nota :** Organisme de formation professionnelle exonéré de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI

## 7 - TAUX D'EMPLOI, REUSSITES, ECHECS, SATISFACTION

### 7.1 – TAUX D'EMPLOIS EN FIN DE FORMATION

FORMATIONS	AVANT FORMATION	SORTIE FORMATION
<b>BP.AF-1</b> Avril 2018 à mars 2019 14 candidats	<b>43%</b>	<b>93%</b>
<b>BP.AF.2</b> Septembre 2019 à juin 2019 14 candidats	<b>43%</b>	<b>93%</b>
<b>BP.AF.3</b> Avril.19 à février 20	<b>25%</b>	<b>88%</b>

### 7.2 – TAUX DES REUSSITES ET ECHECS

FORMATIONS	ECHECS	REUSSITES
<b>BP.AF-1</b> Avril 2018 à mars 2019 14 candidats	<b>8%</b>	<b>92%</b>
<b>BP.AF-2</b> Septembre 2018 à juin 2019 14 candidats	<b>14%</b>	<b>86%</b>
<b>BP.AF-3</b> Avril 19 à février 2020 8 candidats	<b>12%</b>	<b>88%</b>

### 7.3 – NOTE GLOBALE DE SATISFACTION

FORMATIONS	NOTE/10
<b>AF.2 septembre 18 à juin 19</b>	<b>8.8 / 10</b>
<b>AF.3 avril 19 à février 20</b>	<b>9 / 10</b>

## 8 - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

### LES UNITES CAPITALISABLES

- ✚ **UC1 et UC.2 :** Unités capitalisable transverses – Communes aux 2 options (Cours Collectifs et Haltérophilie – Musculation)
- ✚ **UC.3 :** Unité capitalisable de la mention
- ✚ **UC.4a :** Unité capitalisable de la mention option Cours collectifs (CC)
- ✚ **UC.4b :** Unité capitalisable de la mention option Haltérophilie-Musculation (HM)

#### **PROTOCOLE UC.1**

#### **ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE**

✚ **UN DOCUMENT ECRIT PERSONNEL**

Conception, mise en œuvre et réalisation d'un projet d'animation dans l'entreprise.

#### **PROTOCOLE UC.2**

#### **METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE**

✚ **METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION DANS L'ENTREPRISE**

✚ **BILAN DE SON PROJET**

Entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

#### **PROTOCOLE UC.3**

#### **CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE**

✚ **UN DOCUMENT ECRIT PERSONNEL**

Dans une option (Cours collectifs ou Haltérophilie-Musculation)

✚ **UNE ANIMATION**

Dans l'entreprise

#### **PROTOCOLE UC.4a (Cours Collectifs)**

#### **MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION « COURS COLLECTIFS**

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation

✚ **DEMONSTRATION TECHNIQUE EN COURS COLLECTIFS**

✚ **CONDUITE DE SEANCE**

#### **PROTOCOLE UC.4b (Haltérophilie-Musculation)**

#### **MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION «HALTEROPHILIE MUSCULATION »**

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation

✚ **DEMONSTRATION TECHNIQUE EN HALTEROPHILIE**

✚ **CONDUITE D'UNE SEANCE D'ENTRAINEMENT EN MUSCULATION**



## 9 - ACCESSIBILITE DES BENEFICIAIRES EN SITUATION DE HANDICAPES

Pour les personnes en situation de handicap, il faut demander l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.

Les épreuves (TEP, sélections, épreuves certificatives...) peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap (article A 212-44 du Code du Sport).

✚ **Condition** : Il faut vous procurer *un avis médical*

✚ **Le médecin agréé pour la région Nouvelle Aquitaine vient de cesser ses fonctions.** Dans l'attente de l'agrément des médecins en Nouvelle Aquitaine, voici les médecins agréés des régions limitrophes :

### **Pays de la Loire :**

- **Docteur Matthieu GAHIER** : 44-Nantes : 02.40.84.60.66, matthieu.gahier@chu-nantes.fr

### **Occitanie :**

- **Dr Claire DE LABACHELERIE** : 34-Montpellier : 04.67.33.05.65, fed-medecinedusport@chu-montpellier.fr

### **Auvergne Rhône Alpes :**

- **Dr Julie DI MARCO** : 69-St Didier au Mont d'or : 04.72.53.20.12 ou 20.55, dr.jdimarco@gmail.com
- **Dr Elodie GAILLED RAT** : 38-Echirolles 04.76.76.54.94
- **Dr Claire MOREL** : 03-Bellerive sur Allier : 04.70.59.53.39, claire.morel@creps-vichy.sports.gouv.fr

✚ **Quels documents ?** : Pour ce rendez-vous, munissez-vous de *votre dossier médical* et de la *description des épreuves* pour lesquelles vous souhaitez demander un aménagement.

✚ **Transmission de l'avis médical** : IL devra être transmis à la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine avec votre demande d'aménagement. Sur cette base, il appartient au directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale de décider d'aménager les épreuves.

✚ **Décision transmise à** : l'organisme de formation concerné pour la mise en place de l'aménagement.

Par ailleurs, des restrictions aux prérogatives professionnelles de la spécialité ou de la mention du diplôme professionnel du champ de JS peuvent être apportées par le DRJSCS en fonction de la nature du handicap si la sécurité des usagers est menacée.

Il n'appartient pas au président de jury de limiter les prérogatives d'exercice d'une personne en situation de handicap.

### **Textes de référence:**

Le code du sport dans son article A.212-44 prévoit la procédure et la possibilité d'aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap. La décision de procéder à des aménagements d'épreuve est prise par le DRJSCS au vu de l'avis d'un médecin agréé par la fédération française handisport ou par la fédération française du sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigence préalables, la formation ou les épreuves certificatives en fonction du diplôme visé par l'intéressé.

Selon l'article A.212-45 du code du sport le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale examine la compatibilité du handicap justifiant les aménagements mentionnés à l'article A. 212-44 avec l'exercice professionnel de l'activité du diplôme après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits

# ANNEXES

- 1) TESTS D'ENTREE EN FORMATION
- 2) PLANNING 2020 ET 2021

## TESTS D'EXIGENCES PREALABLES (TEP) A L'ENTREE EN FORMATION

Des épreuves ont pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à suivre avec des chances raisonnables de succès la formation. Elles se déroulent en deux temps :

### EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

*fixées par arrêté, ces épreuves sont éliminatoires*

**VOUS REUSSISSEZ**

### EXIGENCES SELECTION CENTRE DE FORMATION (VOIR PAGE 17)

### EXIGENCES PRÉALABLES AVANT L'ENTREE EN FORMATION NOUVELLES DISPOSITIONS

La DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine est responsable du calendrier régional des Tests d'Exigences Préalables (TEP) pour l'ensemble des formations BPJEPS, sur son territoire. Ce calendrier prévoira plusieurs lieux et dates pour effectuer les TEP.

Ainsi, en fonction de la date de début de formation vous pourrez choisir le(s) lieu(x) et la(es) date(s) qui vous conviennent le mieux.

**Nota :** La validité des TEP est de 5 ans.

**Conseils :** Augmentez vos chances de réussite en prévoyant plusieurs dates et lieux de TEP.

*« Vous devez prendre contact et envoyer un dossier d'inscription à l'organisme choisi qui organise les TEP »*

### Calendrier des TEP

Date	Ville	Prix	Lien vers inscription
05-mai	Marmande 47	50 €	<a href="https://tepbjeps.platforme-aquitaine.fr/">https://tepbjeps.platforme-aquitaine.fr/</a>
25-mai	Bordeaux 33	50 €	<a href="https://tepbjeps.platforme-aquitaine.fr/">https://tepbjeps.platforme-aquitaine.fr/</a>
10-juin	Vouneuil S/s Biard 86	40 €	<a href="http://www.tep-bp-activitesdelaforme.fr">http://www.tep-bp-activitesdelaforme.fr</a>
29-juin	Saint Georges de Didonne 17	40 €	<a href="http://www.bpaf-poitoucharentes.fr">http://www.bpaf-poitoucharentes.fr</a>
16-juillet	Tyrosse 40	50€	<a href="http://tep-aquitaine.fr/">http://tep-aquitaine.fr/</a>
27-août	Bordeaux 33	50 €	<a href="https://tepbjeps.platforme-aquitaine.fr/">https://tepbjeps.platforme-aquitaine.fr/</a>
07-septembre	St Georges de Didonne 17	40 €	<a href="http://www.bpaf-poitoucharentes.fr">http://www.bpaf-poitoucharentes.fr</a>
08-septembre	Marmande 47	50 €	<a href="https://tepbjeps.platforme-aquitaine.fr/">https://tepbjeps.platforme-aquitaine.fr/</a>

## DOSSIERS D'INSCRIPTION POUR LES TEP

### Contenu du dossier à envoyer directement au lieu du TEP que vous avez choisi

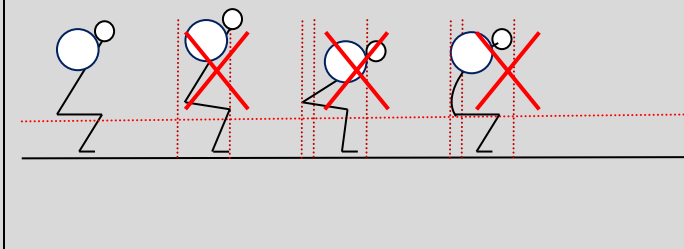
- ✚ Une fiche d'inscription avec photographie du candidat
- ✚ La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- ✚ La ou les attestations justifiant de l'allègement des certaines épreuves fixées par l'arrêté de mention
- ✚ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an
- ✚ **Éventuellement**, pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée.
- ✚ L'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
  - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
  - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

## LES TESTS D'ENTREE (TEP)

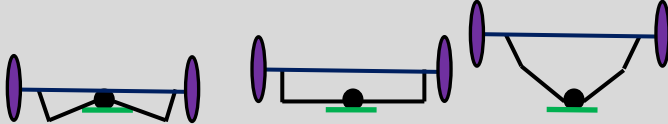
### A) Tests techniques pour l'option HALTEROPHILIE, MUSCULATION

- **épreuve n° 1** : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.  
*L'annonce du palier supérieur indique que le palier inférieur est réalisé*
- **épreuve n° 2** : le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration composée des exercices\* figurant dans le tableau suivant :

Exercice	FEMME		HOMME	
	Répétition	Pourcentage	Répétition	Pourcentage
<b>SQUAT</b>	5 répétitions	75% poids du corps	6 répétitions	110% poids du corps
<b>TRACTION</b> en pronation ou en supination au choix du candidat	1 répétition	Menton>barre nuque barre Prise de mains au choix (pronation ou supination)	6 répétitions	Menton>barre nuque barre Prise de mains au choix (pronation ou supination)
<b>DEVELOPPE COUCHE</b>	4 répétitions	40% poids du corps	6 répétitions	80% poids du corps

Exercice	Critères de réussite	
<b>SQUAT</b>	- Exécuter le nombre requis de mouvements -Alignement tête-dos-fessiers (Dos droit et naturellement cambré sans hyperlordose excessive) -Hanche à hauteur des genoux -Tête droite et regard à l'horizontal -Pieds à plat	

Exercice	Critères de réussite	
<b>TRACTIONS</b> Mains en pronation ou en supination au choix du candidat	-Exécuter le nombre requis de mouvements	
	<u>Mains en pronation</u> .....→  <u>Mains en supination</u> .....→	-Si prise en pronation amener la barre au contact de la nuque ou sous le menton à chaque mouvement -Si prise en supination amener la barre en dessous du menton à chaque mouvement

Exercice	Critères de réussite	
<b>DEVELOPPE COUCHE</b>	-Exécuter le nombre requis de mouvements	
	-Barre en contact avec la poitrine sans rebond -Alignement tête-dos-cuisses -Fléchissement des genoux pour préserver un dos droit en contact avec le banc -Axe du couloir de la barre entre la partie supérieure de la poitrine et la ligne inférieure des épaules -Les bras sans hyper-extension doivent être tendus et marquer un temps d'arrêt franc au sommet sous peine d'annulation du mouvement	



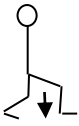

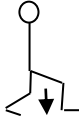
10 minutes de récupération entre chaque mouvement et entre chaque exercice

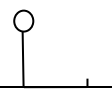
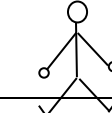
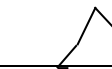


**Dispense des tests techniques à l'entrée en formation** : Les qualifications permettant au candidat d'être dispensé des tests techniques à l'entrée en formation sont mentionnées en annexe VI "dispenses et équivalences"

**B) Tests techniques pour l'option COURS COLLECTIFS**

**STEP – RENFORCEMENT MUSCULAIRE - ETIREMENTS**

Type de cours, niveau et durée		Echauffement, <b>cours de STEP</b> Total 30 min					
N° DU BLOC	Bloc final (avec changement de pieds)	Compte	Changement de pieds	Approche ou orientations	Coordination	Durée par bloc	Cumul durée (en min)
<b>Echauffement</b>	<b>Echauffement à la convenance de l'intervenant :</b> Activation cardio vasculaire, préparation générale et spécifique, préparation ostéo articulaire, musculo tendineuse, évaluation du niveau du groupe motivation	Mouvement de la CV dans tous les plans, enchaînement de LIA+ex de la base squat, fentes, antépulsion des bras, rotation....					10 minutes
<b>1er bloc</b>	1 basic + 1 mambo cha cha 1 chassé sur le step + 1 mambo 3 genoux L step (en bout) 1 basic à cheval + 1 basic retour face	8 temps 8 temps 8 temps 8 temps	Sur le mambo cha cha sur le chassé Sur les 3 genoux L step	Face Face En bout Début en bout puis retour face	Bras simples sur les 3 genoux L step	9 minutes	
<b>2ème bloc</b>	1 basic + 1 traversée + 3 genoux ciseaux 1 traversée + 2 dégagés sur le step + 1 V step	16 temps 16 temps	Lors des 3 genoux ciseaux	Début face/fin dos Début dos et revient face avec le basic Traversée avant les dégagés	Bras simples sur les 2 dégagés et sur le Vstep	9 minutes	
<b>Retour au calme</b>						2 minutes	
					<b>Temps cumulé</b>	<b>30 minutes</b>	

Type de cours et durée		<b>Cours de renforcement musculaire</b>						
		Total 20 minutes						
N° et nom de l'exercice	Croquis	Objectif et séquences	Placement de base et mouvement	Précision rythmiques	Durée (w/repos)	Temps	Cumul temps en minute	Critères de réussite
1) Squat		Séquence de squat à répéter 3 fois	Flexion des hanches, genoux, chevilles puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenant	5 blocs de travail/1 bloc de récupération par séquence	1 min30 x 3 séquences soit 4 min 30	4 min 30	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecte le rythme</li> <li>- Respecte l'exécution du mouvement</li> <li>- Respecte la posture</li> </ul>
2) Pompes		Séquence de pompes à répéter 3 séries	Flexion des coudes, alignement coudes épaules. En planches pour les hommes et genoux pour les femmes	Rythmique à la convenance de l'intervenant	3 blocs de travail/1 bloc de récupération par séquence	1 minutes x séquences soit 3 min	7 min 30	
3) Fentes à droite		Séquence de fentes à répéter 3 séries	Flexions des hanches, genoux puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenant	5 blocs de travail/1 bloc de récupération par séquence	1 min30 x 3 séquences soit 4 min 30	12 min	
4) Gainage		Séquence de gainage à répéter 3 séries	Planche frontale	Isométrie	3 blocs de travail/1 bloc de récupération par séquence	1 minute x séquences soit 3 min	15 min	
5) Fentes à gauche		Séquence de fentes à répéter 3 séries	Flexions de hanches, genoux puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenant	5 blocs de travail/1 bloc de récupération par séquence	1 min30 x 3 séquences soit 4 min 30	<b>19 min 30</b>	

Type de cours et durée		<b>RETOUR AU CALME</b> (Evaluation posture et souplesse) Total 10 minutes				
<b>Retour au calme avec 5 étirements</b>						
<b>1) Flexion du buste</b>		Evaluation souplesse chaîne postérieure et maintien de la posture	Position assise, jambes tendues en avant, flexion du buste	2 min	2 min	Respect de la posture
<b>2) Flexion du buste</b>		Evaluation souplesse adducteur et chaîne postérieure	Position assise, jambes tendues en ouverture, flexion du buste	2 min	4 min	
<b>3) Chien tête en bas</b>		Evaluation posturale et souplesse	Angles tronc/ jambe à 90°, jambe et bras tendus, tête alignée main au sol	2 min	6 min	
<b>4) Planche debout position unipodale (pied droit au sol)</b>			4 min	10 min		
<b>5) Planche debout unipodale (pied à gauche au sol)</b>						



## **EPREUVES DE SELECTION DE L'ORGANISME DE FORMATION**

**JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020**

**Lieu : Organisme de formation Atlantic-Challenges STATERA – 31 rue des Terriers – 17220 SAINT VIVIEN (La Rochelle).**

### **Une épreuve écrite :**

**Objectif :** vérifier les compétences du candidat à suivre la formation en utilisant les supports écrits.

**Modalités :** analyse de document, résumé et réponse à des questions, durée 1 heure.

**Critères :** capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'expression écrite.

### **Un entretien de 20 mn sur dossier permettant de vérifier :**

- la motivation ;
- le projet professionnel ;
- l'adéquation du projet de formation du candidat avec l'architecture de la formation ;
- la validité des pré-engagements : employeur-structure d'accueil, tuteur, référent, financement...

## **LE POSITIONNEMENT**

**VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020**

**Lieu : Organisme de formation Atlantic-Challenges STATERA – 31 rue des Terriers – 17220 SAINT VIVIEN (La Rochelle).**

Permet la prise en compte des acquis, les allègements de formation et l'individualisation des parcours.

### ***Le positionnement consistera à :***

- A) - Situer le candidat au regard du référentiel diplôme.
- B) - Individualiser les parcours de formation de chaque stagiaire.
- C) - Renforcer l'implication du stagiaire dans sa formation.

### ***Le positionnement s'effectue en plusieurs temps :***

- Etude du dossier par l'équipe de formation
- Renseigner un dossier d'auto-évaluation
- Entretien individuel
- Epreuve écrite

A l'issue de ces temps, un parcours individualisé sera proposé et négocié avec le candidat. Le parcours individualisé de formation, tenant compte des acquis d'expérience, du projet professionnel, des contraintes et des besoins individuels, précisera, pour chaque candidat, les temps de formation, les objectifs pédagogiques, les modalités d'apprentissage.

Présence en structure d'alternance		HM Formation en centre		HM et CC Formation en centre
Fermeture centre de formation		CC Formation en centre		

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
mar 01		jeu 01	HM et CC	dim 01		mar 01	CC
mer 02		ven 02		lun 02		mer 02	
jeu 03		sam 03		mar 03	Entreprise	jeu 03	
ven 04		dim 04		mer 04		ven 04	
sam 05		lun 05		jeu 05		sam 05	
dim 06		mar 06		ven 06		dim 06	
lun 07		mer 07	Entreprise	sam 07		lun 07	Entreprise
mar 08		jeu 08		dim 08		mar 08	
mer 09		ven 09		lun 09	HM et CC	mer 09	
jeu 10	Tests OF	sam 10		mar 10		jeu 10	
ven 11	Positionnement	dim 11		mer 11	Toussaint	ven 11	
sam 12		lun 12		jeu 12	HM et CC	sam 12	
dim 13		mar 13	HM et CC	ven 13	HM et CC	dim 13	
lun 14		mer 14		sam 14		lun 14	Entreprise
mar 15		jeu 15		dim 15		mar 15	
mer 16		ven 16	EPMSP	lun 16		mer 16	
jeu 17		sam 17		mar 17	HM	jeu 17	
ven 18		dim 18		mer 18		ven 18	
sam 19		lun 19		jeu 19		sam 19	
dim 20		mar 20		ven 20		dim 20	
lun 21	ENTREE	mer 21	Entreprise	sam 21		lun 21	Vacances
mar 22	HM et CC	jeu 22		dim 22		mar 22	
mer 23		ven 23		lun 23		mer 23	
jeu 24		sam 24		mar 24	Entreprise	jeu 24	
ven 25	dim 25		mer 25	ven 25		Noël	
sam 26		lun 26		jeu 26		sam 26	VACANCES
dim 27		mar 27		ven 27		dim 27	
lun 28	HM et CC	mer 28	HM et CC	sam 28		lun 28	Vacances
mar 29		jeu 29		dim 29		mar 29	
mer 30		ven 30		lun 30	CC	mer 30	
	sam 31				jeu 31		

## PLANNING 2021

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
ven 01	Jour de l'an	lun 01		lun 01	CC	jeu 01	Entreprise	sam 01		mar 01		jeu 01	Entreprise
sam 02		mar 02	Entreprise	mar 02	CC	ven 02	Entreprise	dim 02		mer 02	Entreprise	ven 02	Entreprise
dim 03		mer 03	Entreprise	mer 03	CC	sam 03		lun 03		jeu 03	Entreprise	sam 03	
lun 04		jeu 04		jeu 04	CC	dim 04		mar 04		ven 04		dim 04	
mar 05		ven 05		ven 05	CC	lun 05	Lundi pâques	mer 05	Entreprise	sam 05		lun 05	HM et CC
mer 06	Entreprise	sam 06		sam 06		mar 06	HM et CC	jeu 06		dim 06		mar 06	HM et CC
jeu 07		dim 07		dim 07		mer 07	HM et CC	ven 07		lun 07	HM et CC	mer 07	HM et CC
ven 08		lun 08	HM et CC	lun 08	HM et CC	jeu 08	HM et CC	sam 08		mar 08	HM et CC	jeu 08	HM et CC
sam 09		mar 09	HM et CC	mar 09	HM et CC	ven 09		dim 09		mer 09	HM et CC	ven 09	FIN STAGE
dim 10		mer 10	HM et CC	mer 10	HM et CC	sam 10		lun 10	HM et CC	jeu 10		sam 10	
lun 11	HM	jeu 11	HM et CC	jeu 11	HM et CC	dim 11		mar 11	HM et CC	ven 11		dim 11	
mar 12	HM	ven 12	HM et CC	ven 12		lun 12		mer 12		sam 12		lun 12	
mer 13	HM	sam 13		sam 13		mar 13		jeu 13	Ascension	dim 13		mar 13	
jeu 14		dim 14		dim 14		mer 14	Entreprise	ven 14	HM et CC	lun 14		mer 14	Fête nat.
ven 15		lun 15	HM	lun 15		jeu 15		sam 15		mar 15		jeu 15	
sam 16		mar 16	HM	mar 16		ven 16		dim 16		mer 16	Entreprise	ven 16	
dim 17		mer 17	HM	mer 17	Entreprise	sam 17		lun 17		jeu 17		sam 17	
lun 18		jeu 18		jeu 18		dim 18		mar 18		ven 18		dim 18	
mar 19		ven 19		ven 19		lun 19		mer 19	Entreprise	sam 19		lun 19	
mer 20	Entreprise	sam 20		sam 20		mar 20		jeu 20		dim 20		mar 20	
jeu 21		dim 21		dim 21		mer 21	Entreprise	ven 21		lun 21	HM et CC	mer 21	
ven 22		lun 22		lun 22	HM et CC	jeu 22		sam 22		mar 22	HM et CC	jeu 22	
sam 23		mar 23		mar 23	HM et CC	ven 23		dim 23		mer 23	HM et CC	ven 23	
dim 24		mer 24	Entreprise	mer 24	HM et CC	sam 24		lun 24	Pentecôte	jeu 24		sam 24	
lun 25		jeu 25		jeu 25		dim 25		mar 25	HM et CC	ven 25		dim 25	
mar 26	CC	ven 26		ven 26		lun 26	HM et CC	mer 26	HM et CC	sam 26		lun 26	
mer 27	CC	sam 27		sam 27		mar 27	HM et CC	jeu 27	HM et CC	dim 27		mar 27	
jeu 28		dim 28		dim 28		mer 28	HM et CC	ven 28		lun 28		mer 28	
ven 29				lun 29		jeu 29		sam 29		mar 29	Entreprise	jeu 29	
sam 30				mar 30	Entreprise	ven 30		dim 30		mer 30		ven 30	
dim 31				mer 31				lun 31	Entreprise			sam 31	